

Leudelange, le 6 décembre 2017

Lou Linster
6, rue Gruefwiss
L-3371 Leudelange
Luxembourg

Collège des Bourgmestre et Echevins
de la Commune de Leudelange
5, place des Martyrs
L-3361 Leudelange
Luxembourg

Madame le Bourgmestre,
Messieurs les Echevins,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 13, alinéa 3 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, je souhaiterais demander au collège des bourgmestre et échevins de faire figurer la motion suivante sur l'ordre du jour du conseil communal du 12 décembre 2017.

Motion

Le conseil communal,

constatant que la plupart des communes avoisinantes offrent un service de bus de nuit « Nightbus » ;

considérant le fait que beaucoup d'habitants de Leudelange se rendent à Luxembourg-Ville le weekend, afin d'y participer à la vie nocturne ;

considérant que conduire avec un taux d'alcoolémie supérieur à 0,5‰ est dangereux et interdit par la loi ;

constatant que le service Nightrider n'est pas à même de saturer la demande, vu qu'il est nécessaire de commander un Nightrider au moins une semaine en avance ;

invite le collège des bourgmestre et échevins

à organiser dans un délai de quatre mois un service Nightbus qui circule entre Luxembourg-Ville (Glacis, Boulevard Royal, Gare) dans la nuit du vendredi au samedi et du samedi au dimanche à 1 :30 heures et à 3 :30 heures pendant tous les weekends de l'année ;

à essayer d'organiser ce service en collaboration avec une commune avoisinante, afin de réduire les coûts d'un tel service ;

à promouvoir ce service, afin que la majorité des habitants de Leudelage participant à la vie nocturne à Luxembourg-Ville utilise ce service.

Veillez croire, Madame le Bourgmestre, Messieurs les Echevins, en l'expression de ma très haute considération.

Lou Linster
Conseiller communal